



CONVENTION TRIPARTITE DE PRESTATION DE SERVICE
Dans le cadre des CROISIÈRES FLUVESTRES AIRE FLANDRE LYS 2022
(LOCATION DU BATEAU LE FLANDRE LYS / VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE)
CCFL- COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS- LSF

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS, représentée par Monsieur Jacques HURLUS, Président, 500 Rue de la Lys 59253 LA GORGUE, et dénommée ci-après sous le terme de « La CCFL » dans la présente convention.

ET

La Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, représentée par Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, Grand Place 62120 AIRE-SUR-LA-LYS.

ET

L'ASSOCIATION LYS SANS FRONTIERES, représentée par Monsieur Joël DUYCK, Président, Espace Françoise Dolto, 3385 rue de la Lys 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS et dénommée ci-après « LSF »,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCFL en date du 26 juin 2017

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS en date du ~~XXXXXX~~.....2022.

07 juillet 2022

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La CCFL est concessionnaire du Port de Plaisance et de la Base Nautique situés Impasse Route Nationale à Haverskerque, par convention signée avec les Voies Navigables de France, propriétaire du site.

La CCFL est propriétaire d'un bateau le FLANDRE LYS qui est disponible à la location via un contrat de location et selon les tarifs ci-joints. Ce bateau peut accueillir jusqu'à 12 personnes, matelot inclus.

La Commune d'Aire-sur-la-Lys veut développer ses offres touristiques et notamment les activités en lien avec la Lys et ses berges.

L'association Lys sans Frontières a pour mission le développement, la promotion et la commercialisation du tourisme et des loisirs sur le territoire de la Vallée de la Lys, encourageant le tourisme fluvestre et expérientiel.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place et d'organisation des "Croisières Fluvestres Aire Flandre Lys 2022". Ce produit grand-public, est proposé selon deux formules :

- **Formule 1**
Un départ du port de plaisance Flandre Lys à Haverskerque sur le bateau le FLANDRE LYS jusqu'au Bassin des Quatre Faces à Aire-sur-la-Lys, puis un retour à vélo à assistance électrique via les berges de la Lys jusqu'au port de plaisance Flandre Lys à Haverskerque ;
- **Formule 2**
Un départ du Bassin des Quatre Faces à Aire-sur-la-Lys sur le bateau le FLANDRE LYS jusqu'au port de plaisance Flandre Lys à Haverskerque, puis un retour à vélo à assistance électrique via les berges de la Lys jusqu'au Bassin des Quatre Faces à Aire-sur-la-Lys ;

Ces deux formules incluent :

- Les services des agents :
 - De la CCFL pour :
 - Le pilotage du bateau Flandre Lys ;
 - Le service client de retrait et de retour des VAE ;
 - De la commune d'Aire-sur-la-Lys pour :
 - Le transfert des VAE entre les 2 sites ;
 - Le service client de retrait et de retour des VAE ;
 - De Lys sans Frontières pour :
 - La mise en place et la promotion du produit touristique ;
 - La commercialisation et le suivi quotidien des réservations selon les différentes formules proposées au public.
- La formation d'une flotte commune de 22 vélos à assistance électrique, composée de 11 VAE CCFL et 11 VAE Aire-sur-la-Lys qui transiteront alternativement sur les deux sites de départ, soit 11 au port de plaisance Flandre Lys à Haverskerque et 11 au point de départ de la commune d'Aire-sur-la-Lys.

Cette convention précise les conditions de réalisation du projet et les modalités de paiement à la CCFL.

ARTICLE 2 – ORGANISATION TECHNIQUE

1- Réservation

La réservation des croisières est possible via la plateforme de réservation Lys sans Frontières sur www.capsurlarivieredor.com ou par chèque ou espèces adressés et encaissés à l'ordre de l'association, ou par contact direct, téléphonique ou mail aux dates indiquées au calendrier Croisières fluvestres Aire Flandre Lys 2022 (cf. article 4 de la présente convention).

La CCFL devra être informée immédiatement des réservations de croisières fluvestres.

LSF transférera par mail, dès validation par le client, chacune des réservations Formule 1 et 2, aux techniciens identifiés par la CCFL et la ville d'Aire-sur-la-Lys (cf. article 8-modalités de suivi technique).

En cas d'annulation de la croisière, notamment à cause des conditions météorologiques ou de problèmes techniques, le client pourra bénéficier d'un remboursement ou du report de la prestation à une autre date.

2- Déroulement des formules

Pour chacune des formules, le trajet bateau s'effectue avec matelot.

FORMULE 1 _ Haverskerque - Aire-sur-la-Lys - Haverskerque
11 clients embarqueront à bord du Flandre Lys ;

Départ d'Haverskerque à 10h00 (présence des participants attendue pour 9h45), pour une arrivée à Aire-sur-la-Lys prévue entre 11h30 et 12h00.

Ces personnes pourront découvrir la ville d'Aire-sur-la-Lys et se restaurer.

Retour en VAE au port de plaisance Flandre Lys, à Haverskerque _1h à 1h30 de trajet par les berges de la Lys (EuroVelo 5).

Horaires

Les services de la commune d'Aire-sur-la-Lys seront disponibles pour le retrait des VAE, entre 12h30 et 14h30.

Les services de la CCFL seront disponibles pour le retour des VAE, entre 16h30 et 18h00 au plus tard.

FORMULE 2 _ Aire-sur-la-Lys - Haverskerque - Aire-sur-la-Lys

11 autres clients embarqueront à bord du Flandre Lys

Départ d'Aire-sur-la-Lys, Bassin des Quatre Faces à 14h00 (présence des participants attendue pour 13h45), arrivée au Port de plaisance Flandre Lys, à Haverskerque prévue entre 15h30 et 16h00.

Retour en VAE à Aire-sur-la-Lys _1h00 à 1h30 de trajet par les berges de la Lys (EuroVelo 5).

Horaires

Les services de la CCFL seront disponibles pour le retrait des VAE, dès l'arrivée des clients au port de plaisance Flandre Lys, jusqu'à 18h00 au plus tard.

Les services de la commune d'Aire-sur-la-Lys seront disponibles pour le retour des VAE, entre 18h00 et 20h00 au plus tard.

3 - Transfert des VAE

À l'issue de chaque prestation, il conviendra de vérifier l'équilibre du nombre de VAE sur chacun des sites (11 VAE au port de plaisance Flandre Lys et 11 VAE au Bassin des Quatre Faces à Aire-sur-la-Lys).

Si nécessaire un transfert de VAE sera opéré par les services techniques de la ville d'Aire-sur-la-Lys au lendemain des prestations, afin de restituer le nombre de VAE manquant sur l'un ou l'autre des sites de départ.

4 - État des lieux des VAE et remise des pièces de garantie

A. État des lieux des VAE

Un état des lieux sera réalisé au retrait et au retour des VAE.

L'état des lieux de chaque VAE sera consigné sur un formulaire individuel intitulé "Contrat de location de vélo à assistance électrique" (cf. annexe 1).

B. Remise et restitution des pièces de garantie

Garanties demandées par VAE :

- Un chèque de caution¹ de 300 € ; ou attestation de responsabilité légale et financière ;
- Une photocopie de pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). En cas de sortie familiale (adultes-enfants), seule la pièce d'identité du « Chef de famille » sera demandée.

Procédure d'état des lieux, de remise et restitution des pièces

¹ La caution a pour objet de garantir : les détériorations, la perte, le vol du VAE ou de son équipement, qui ne sont pas couverts par l'assurance ; la franchise d'assurance et les frais connexes du propriétaire, ainsi que toute dégradation du vélo électrique et ses conséquences. Le montant du dépôt de garantie est de 300 € pour les sinistres, à déposer avant le départ du VAE.

Au départ à bord du bateau le Flandre Lys, les clients remettent à l'agent présent, la photocopie de la pièce d'identité et le(s) chèque(s) de caution pour chacun des VAE emprunté.

Ces pièces sont conservées par l'agent, jusqu'au retour des clients sur le site de départ (Formule 1_Port de plaisance Flandre Lys, Formule 2_Bassin des Quatre Faces à Aire-sur-la-Lys).

Si aucune dégradation n'est constatée sur le(s) VAE, la photocopie de la pièce d'identité et le(s) chèque(s) de caution sont restitués au client.

En cas de sinistre pris en charge par l'assurance, la restitution de la caution sera différée jusqu'au règlement par l'assureur des frais de remplacement du matériel ou de réparation du VAE. La caution ne constitue, en aucun cas, une limite de responsabilité du locataire qui sera tenu de rembourser les frais engagés par le loueur, du fait du non-respect de ses obligations. Le loueur encaissera et conservera la caution à hauteur des frais de réparations et autres indiqués ci-dessus restants à la charge du locataire, ainsi que de la franchise de l'assurance et des frais connexes engagés pour couvrir tout préjudice subi du fait du locataire (temps passé, factures de tiers...).

Les VAE composant la flotte commune durant la période ouverte aux croisières, restent la propriété de chacune des collectivités.

En cas de dégradation, sur le(s) VAE nécessitant l'encaissement de la caution, celle-ci sera encaissée sur la régie de la collectivité propriétaire du(es) VAE (conformément aux références VAE indiquées au "Contrat de location de vélo à assistance électrique" cf. annexe 1).

Le cas échéant, la CCFL et la ville d'Aire-sur-la-Lys s'engagent à transmettre à la collectivité de référence, dans un délai maximum de 48h, les garanties (photocopie de la pièce d'identité et chèque de caution) et le contrat de location signé par le locataire sur lequel est spécifié l(es) objet(s) du litige.

ARTICLE 3 – SÉCURITÉ et ASSURANCE DÉPANNAGE

1 - Consignes de sécurité

LSF s'engage à mettre à disposition des usagers, la plaquette communiquée par la CCFL et/ou la Ville d'Aire-sur-la-Lys reprenant les « Consignes de sécurité ».

2 - Cette plaquette est remise aux clients au retrait des VAE, sur chacun des sites. Assurance dépannage

Au cours des prestations, en cas de demande d'assistance technique par les clients, au numéro indiqué sur la fiche d'état des lieux des VAE, l'intervention est assurée par la collectivité propriétaire du VAE concerné.

ARTICLE 4 - CALENDRIER 2022

Des créneaux sont réservés sur le planning général de réservation du bateau le Flandre Lys.

Ce planning est validé par la CCFL, la commune d'Aire-sur-la-Lys et Lys sans Frontières, soit les dates suivantes :

Mai 2022	le samedi 28 mai 2022
Juin 2022	Tous les samedis, soit les : 4 – 18 – 25
Juillet 2022	Tous les samedis, soit les : 2 – 9 – 16 – 23 – 30
Août 2022	Tous les samedis, soit les : 6 – 13 – 20 – 27
Septembre 2022	Tous les samedis, soit les : 3 – 10 – 17 – 24

34 croisières fluvestres sont planifiées sur 5 mois. D'autres dates pourront être communiquées par le biais d'un avenant le cas échéant.

ARTICLE 5 - TARIFICATION

Prix par personne pour chacune des formules : 16.00 € comprenant 2h30 de trajet bateau avec matelot et un retour à vélo à assistance électrique.

ARTICLE 10 – LITIGES

Pour la présente convention et les litiges nés de son exécution, les parties conviennent d'en référer au Tribunal Administratif de Lille.

Fait en trois exemplaires, à La Gorgue,
Le

Pour la CCFL
Le Président,
Jacques HURLUS

Pour la Communauté d'Aire-sur-la-Lys
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Pour LSF
Le Président,
Joël DUYCK



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joël Duyck', written over the printed name.



Association "Lys sans Frontières"
3385, rue de la Lys
62840 Saily-sur-la-Lys
Tél : +33 (0)3 21 25 86 55
www.capsurlafrivieredor.com